

PRÉSENTER UNE DEMANDE

- Faites effectuer** une évaluation énergétique des plans de la maison par un conseiller en efficacité énergétique agréé.
 - Construisez** la maison.
 - Faites effectuer** une évaluation énergétique finale de la maison neuve par un conseiller en efficacité énergétique agréé ou par la Ville de Whitehorse.
- Préparez votre demande :**
- Remplissez et signez le formulaire;
 - Joignez tous les documents à l'appui.
- Apportez, postez ou envoyez par courriel** le formulaire et les documents au Centre des solutions énergétiques (coordonnées indiquées au bas de la page).
 - Vous recevrez** votre chèque dans les douze semaines.

Remise	Exigences	Montant
Maison neuve	<input type="checkbox"/> Rapport de conformité thermique du CEE faisant état d'une amélioration de 50 % du rendement énergétique modélisé par rapport à la norme pour maison du CNB 2015 <input type="checkbox"/> Permis d'occuper.	10 000 \$
Documents à l'appui		
<input type="checkbox"/> Rapport de conformité thermique du CEE <input type="checkbox"/> Permis d'occuper.		

Renseignements sur le demandeur

Nom du demandeur (en lettres détachées, y compris l'initiale du second prénom)		Nom du codemandeur (obligatoire s'il figure sur les reçus, factures ou permis)	
Adresse postale		Ville/localité	Code postal
Adresse d'installation (si elle diffère de l'adresse ci-dessus)		Ville/localité	
Téléphone principal		Courriel	

Signature du demandeur

En apposant sa signature ci-dessous, le demandeur accepte les conditions et modalités du programme, et confirme que tous les travaux sont terminés à la date de la signature figurant ci-dessous, et que les reçus, factures et documents annexés sont complets et exacts. **Protection des renseignements personnels :** Les renseignements fournis dans le présent formulaire et dans les documents joints sont recueillis aux fins du programme Écoénergie et en conformité avec la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre des solutions énergétiques, au 867-393-7063.

Signature du demandeur	Date AAAA/MM/JJ
Signature du codemandeur (obligatoire si son nom figure sur les reçus, factures ou permis)	Date AAAA/MM/JJ

Des questions?

Visitez le goodenergyyukon.ca/fr | Composez le 867-393-7063 (1-800-661-0408, poste 7063) | Écrivez à energy@gov.yk.ca
 Passez au 206A, rue Lowe | Écrivez au Centre des solutions énergétiques, 206A, rue Lowe, Whitehorse (Yukon) Y1A 1W6
 Conseillers en efficacité énergétique agréés : goodenergyyukon.ca/fr/assessments

CONDITIONS ET MODALITÉS

Définitions

CEE – Conseiller en efficacité énergétique

CSE – Centre des solutions énergétiques

VRC – Ventilateur récupérateur de chaleur

RNCAN – Ressources naturelles Canada

Admissibilité : La maison neuve doit être construite au Yukon et bénéficier d'une amélioration de 50 % de la consommation énergétique annuelle par rapport à la norme pour maison du CNB 2015, excluant les charges électriques de base et les systèmes d'énergie renouvelable. Ne sont pas admissibles à la remise les maisons neuves dont la construction a été commandée par le gouvernement du Canada ou le gouvernement du Yukon. Pour être admissible à la remise, un permis d'occuper doit être délivré au nom du demandeur par la Ville de Whitehorse ou un inspecteur territorial. De plus, la date de délivrance du permis d'occuper doit se situer dans les douze mois précédant la date de la demande de remise.

Les évaluations énergétiques doivent être réalisées par un **CEE agréé par RNCAN**. On ne doit pas tenir compte des charges électriques de base et des systèmes d'énergie renouvelable dans la modélisation énergétique de la maison. Le gouvernement du Yukon facilite la participation des résidents de l'extérieur de Whitehorse au programme Écoénergie en offrant aux CEE de rembourser leurs frais de déplacement lorsqu'ils se rendent chez ces résidents. Pour obtenir ce remboursement, les CEE doivent communiquer avec le Centre des solutions énergétiques et prendre les dispositions nécessaires avant de se rendre dans les collectivités du Yukon.

Maisons neuves super-isolées : Les maisons individuelles non attenantes (avec ou sans logement accessoire) et les maisons en rangée sont admissibles à la remise. Les pavillons-jardins, les petites maisons, les maisons modulaires et les maisons mobiles sont également admissibles à la remise pour une maison neuve. Les autres types de bâtiments à logements multiples peuvent être admissibles à une remise, mais ils requièrent d'abord l'approbation d'un gestionnaire de programme du CSE et d'un conseiller principal en efficacité énergétique du CSE. Une maison neuve super-isolée est admissible à la remise une fois que le permis d'occuper (portant le nom du demandeur) a été délivré par la Ville de Whitehorse ou un inspecteur territorial. Les demandeurs doivent fournir un rapport du CEE indiquant que la maison respecte la norme d'efficacité énergétique imposée par le programme, soit une amélioration de 50 % de la consommation énergétique annuelle par rapport à la norme pour maison du CNB 2015 (excluant les charges électriques de base et les systèmes d'énergie renouvelable).

Reçus et factures : Les factures et les reçus doivent être lisibles, détaillés et indiquer les renseignements suivants : date d'achat, nom de l'acheteur, nom du détaillant/fournisseur ainsi que la marque, le numéro de modèle, la description et le prix de chaque produit. Le nom figurant sur les documents à l'appui doit correspondre au nom du demandeur (et, le cas échéant, au nom du codemandeur) indiqué sur le présent formulaire. Le paiement sera versé à la personne ou à l'entreprise dont le nom apparaît sur le permis d'occuper joint à la demande.

Limites du programme : Le programme Écoénergie est reconduit tous les ans, sous réserve de l'enveloppe budgétaire allouée. **Le programme est en vigueur du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.** Les remises sont offertes sous réserve de la disponibilité des fonds et des modifications apportées au programme, et peuvent être modifiées ou retirées à tout moment. Le montant de la remise ne peut en aucun cas dépasser la valeur de la mesure incitative préapprouvée.

Dépôt de la demande et réception de la remise : Le CSE décline toute responsabilité à l'égard des demandes perdues, incomplètes, non admissibles ou reçues en retard. Veuillez prévoir un délai d'environ douze semaines pour la réception de votre chèque. Les personnes qui ont déjà travaillé pour le gouvernement du Yukon ou qui ont conclu un contrat avec ce dernier peuvent recevoir la remise par dépôt direct.

Produits admissibles : Le CSE s'en remet à des tierces parties pour tester et homologuer les appareils et les services éconergétiques. Le Centre ne se porte garant d'aucun fabricant, fournisseur, entrepreneur ou installateur en particulier, qui favoriserait l'utilisation d'autres normes.

Communication de données énergétiques : Le CSE se conforme aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP) et de la *Loi sur les archives*. Les renseignements personnels fournis aux présentes sont recueillis en vertu du paragraphe 29 c) de la LAIPVP et seront utilisés aux fins de déterminer si une remise est accordée. Le demandeur reconnaît que le CSE traite de façon confidentielle les renseignements recueillis dans le cadre du programme relativement aux services fournis et aux économies d'énergie qui en résultent, mais qu'il pourra utiliser l'ensemble de l'information dans des rapports ou d'autres documents. Le demandeur peut être sollicité par téléphone, par la poste ou par courriel pour confirmer des renseignements personnels ou pour participer à un sondage facultatif concernant les incidences du programme et les possibilités de l'améliorer.

Avis de non-responsabilité : Le demandeur comprend que le rôle du CSE est d'offrir des programmes visant à favoriser l'achat de produits ou de services éconergétiques. Le Centre n'est pas responsable de l'installation des produits, de la qualité des travaux effectués par les entrepreneurs, de l'achèvement des travaux ou de la qualité des produits achetés. En approuvant une demande, le Centre ne garantit pas l'atteinte de résultats en ce qui a trait aux économies d'énergie, et il n'est pas responsable des affirmations des détaillants relativement au programme Écoénergie, au montant de la remise et à l'admissibilité d'un produit.

Renseignements :

Centre des solutions énergétiques

Énergie, Mines et Ressources

Gouvernement du Yukon

206A, rue Lowe

Whitehorse (Yukon) Y1A 1W6

867-393-7063 ou (sans frais) 1-800-661-0408, poste 7063

energy@gov.yk.ca